

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 septembre 2022 A 19H

Le 20 Septembre 2022 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 7 Septembre 2022, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de M. CARON-JOURDA Yves, 1^{er} adjoint au maire.

Etaient présents : ALBERT Magalie à partir point n°5 - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie – ESCORIHUELA Daniel à partir point n°8 - GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SEGALA Laëtitia – SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès -

Procurations : ALVADO Régis à CARON Sébastien - ESCORIHUELA Daniel à PICARD Serge pour votes antérieurs au point n°8 - MESBAH-LOURDE Pascale à SEGALA Laetitia - ALBERT Magalie à PERSILLON Cyrille pour votes antérieurs au point n°5 - SANTA CRUZ Roger à Patrick CHAGNE - VEZAT-BARONIA Maryse à CARON-JOURDA Yves - VOUTZINOS Michel à PONS Bernard -

Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, M. le 1^{er} adjoint ouvre la séance à 19h05.

M. le 1^{er} adjoint soumet le procès-verbal de la séance du 11 Juillet 2022 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

I) ASSUJETTISSEMENT LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Délibération Exposé Information

M.le 1^{ER} adjoint rappelle que la commune a déjà délibéré le 20 Juin 2022 pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Toutefois, la Direction Générale des Finances Publiques ayant fait évoluer le modèle de délibération postérieurement à cette date, il nous est demandé de prendre en compte le document actualisé.

Il est rappelé que la mise en place de cette taxe d'habitation sera effective au 01/01/2023.

Les élus approuvent à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT DES COMMUNES VERS ETABLISSEMENT PUBLIC COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Délibération Exposé Information

Le 1^{er} adjoint informe les élus que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 impose le reversement aux EPCI, de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes.

Les conditions de ce reversement seront prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI.

III) CONSOMMATION ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX

Délibération Exposé Information

Serge PICARD fait un point sur le suivi de la consommation énergétique dans les bâtiments communaux :

- Il indique que le SDEHG a mis en place une plateforme qui permet d'accéder à la consommation en gaz et électricité des bâtiments communaux.

- Il rappelle que deux audits énergétiques ont été réalisés sur les bâtiments de la mairie et de la salle polyvalente et que les conclusions doivent nous parvenir prochainement.

Ces audits s'inscrivent dans la démarche de recherche d'économies dans laquelle la commune s'est engagée au travers de petits investissements tels que l'installation d'un régulateur aux écoles ou de robinets thermostatiques à la mairie.

Mais plus largement la commune souhaite mener une réflexion sur l'occupation des salles associatives et sensibiliser les utilisateurs aux enjeux environnementaux et économiques.

M.PICARD invite les élus intéressés par ces sujets à participer avec lui à une commission énergie.

IV) TARIFS PISCINE HIVER

Délibération Exposé Information

M. le 1^{er} adjoint propose de maintenir pour la saison 2022-2023 les tarifs du bassin couvert de la piscine municipale.

Le maintien de ces tarifs est voté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) TARIFICATION FOYER DES JEUNES

Délibération Exposé Information

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

A la demande de la CAF et par nécessité d'harmoniser avec les autres services, la commune prendra en compte les coefficients familiaux pour le calcul du montant de l'adhésion annuelle au foyer des jeunes et de la participation aux activités ou sorties.

M. le 1^{er} adjoint donne lecture de la grille de tarifs et la soumet au vote.
Adoption à l'unanimité.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) CREATION DE POSTE SUITE AVANCEMENT DE GRADE

Délibération Exposé Information

Le Centre de Gestion dresse chaque année la liste des agents pouvant bénéficier d'avancements de grade sans examen professionnel.
Pour 2022, un seul agent est concerné il s'agit d'Audrey DENILLE.

A l'unanimité, les élus donnent un avis favorable à l'avancement de cet agent au grade d'animateur principal 1^{er} classe.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS

Délibération Exposé Information

M. le 1^{er} adjoint propose de recruter un agent à mi-temps du 1/10/2022 au 31/12/2022 pour renforcer les services techniques.

D'autre part, deux ou trois animateurs seront recrutés en fonction des inscriptions, pour accueillir les enfants du centre de loisirs durant les vacances de la Toussaint et renforcer le personnel titulaire de l'équipe d'animation.

Les élus délibèrent et valident à l'unanimité ces recrutements.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VIII) TRANSFERT PROPRIETE TERRAIN COMMUNAL

Délibération Exposé Information

M. le 1^{er} adjoint propose de déclasser une parcelle de terrain située dans le lotissement Brunis et jouxtant la parcelle communale section H n°500.

Cette parcelle communale n'étant plus affectée à l'usage du public elle sera intégrée dans le domaine privé de la commune après bornage.

Cette désaffectation en vue de déclassement est votée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IX) REGLEMENT MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE PLEIN VENT

Délibération Exposé Information

M. le 1^{er} adjoint informe les élus de légères modifications apportées au règlement du marché et soumet le nouveau document au vote des élus.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Il est indiqué que R. SANTACRUZ constituera une commission « marché » chargée de proposer les tarifs d'emplacement.

X) MARCHÉ CCV DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Délibération Exposé Information

La réglementation impose que pour tous les bâtiments dont le permis de construire a été accordé avant 1997, un diagnostic amiante soit effectué et mis à disposition des professionnels et usagers des locaux.

La communauté de communes se positionne comme coordonnateur dans le cadre d'un groupement de commandes.

M. le 1^{er} adjoint propose d'adhérer au groupement de commandes, cette proposition est validée à l'unanimité

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

XI) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération

Exposé

Information

M. le 1^{er} adjoint propose de solliciter des subventions auprès du conseil départemental pour les dossiers suivants :

- Achat de mobilier et d'articles d'aménagements intérieurs pour la bibliothèque municipale pour un montant de 3 218.64 € HT.
- Achat de mobilier pour randonneurs pour un montant de 1 296.84 € HT.
- Remplacements vitres piscine municipale pour un montant de 4 409.09 € HT
- Remplacements vitres salle polyvalente pour un montant de 3 545.46 €

Ces propositions de demandes de subventions sont validées à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Séance levée à 20h45

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Yves CARON-JOURDA

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de RIOLLESTRE' and the year '2019'.

La secrétaire

Sophie CHAVY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chavy'.